

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### GRAND PRIX DE DEAUVILLE-COUPÉ HENRYOT & Cie 1867

11 & 12 octobre 2025

Autorité Organisatrice - Deauville Yacht Club  
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 L'avis de course
- 1.3 Les règles OSIRIS
- 1.4 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau avec l'envoi du pavillon L sur le bateau comité.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur **la terrasse du Deauville Yacht Club** ; ils pourront également être mis en ligne à l'adresse <https://www.deauville-yachtclub.fr/regates/les-regates-2025/grand-prix-de-deauville-henryot-et-cie-11-12-octobre-2025/>
- 3.2 Le PC course est situé dans les bureaux du **Deauville Yacht Club** : Tél : 02 31 88 38 19.  
- Email : [contact@deauville-yachtclub.org](mailto:contact@deauville-yachtclub.org)
- 3.3 Sur l'eau, le Comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 06**.

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **au pied de la terrasse du Deauville Yacht Club**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

| Etapas / Dates >>         | Samedi 11 octobre 2025 | Dimanche 12 octobre 2025 |
|---------------------------|------------------------|--------------------------|
| Ouverture du Club         | 9h30                   | 10h00                    |
| Briefing                  | 10h30                  | 11h40                    |
| Ouverture des portes      | 11h33                  | 12h23                    |
| Pleine Mer et coefficient | 14h01 / 89             | 14h50 / 72               |
| Fermeture des portes      | 17h23                  | 18h07                    |

6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

| Dates / Consignes >>     | Heure du signal d'avertissement de 1 <sup>ère</sup> course |
|--------------------------|------------------------------------------------------------|
| Samedi 11 octobre 2025   | 12h05                                                      |
| Dimanche 12 octobre 2025 | 12h55                                                      |

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Des courses supplémentaires par jour peuvent être courue,

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon d'avertissement pour les croiseurs, Dragon, Sportboat ; sera : **le pavillon HENRYOT et Cie 1867.**

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE.**

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, les numéros des **parcours côtiers** seront identifiés par les **flammes numériques** correspondantes.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS.**

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.**

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

| Départ                             | Parcours                      | Dégagement                      | Arrivée                                        |
|------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|
| Bouée cylindrique<br><b>ORANGE</b> | Marques du<br>balisage côtier | Bouée sphérique<br><b>JAUNE</b> | Bouée cylindrique<br><b>BLANCHE Top Marine</b> |

10.2 Un bateau du Comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE.**

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée cylindrique blanche à l'extrémité bâbord.

- 12.2 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 23 des RCV.

| Minutes avant le signal de départ | Signal visuel                        | Signal sonore | Signification          |
|-----------------------------------|--------------------------------------|---------------|------------------------|
| 5'                                | Pavillon de classe                   | Un            | Signal d'avertissement |
| 4'                                | Pavillon P – I – Z - Z+I - U où Noir | Un            | Signal Préparatoire    |
| 1'                                | Pavillon préparatoire affalé         | Un Long       | Une minute             |
| 0'                                | Pavillon de classe affalé            | Un            | Signal de départ       |

- 12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le **canal VHF 06**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 12.5 **Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).**

### 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

### 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique blanche

- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

- 14.3 La possibilité d'une réduction de parcours sera possible aux marques qui sont à contourner.

### 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est appliquée et rappelle qu'une faute justiciable oblige à réaliser une pénalité de deux tours.

- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

### 16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

| Dates / Consignes               | Heure de fermeture de ligne |
|---------------------------------|-----------------------------|
| <b>Samedi 11 octobre 2025</b>   | <b>16h40</b>                |
| <b>Dimanche 12 octobre 2025</b> | <b>17h15</b>                |

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé bureau du **Deauville Yacht Club**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située bureau du **Deauville Yacht Club**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Pas de courses retirées pour les côtiers.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour le OSIRIS/HN.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information le samedi 11 octobre à 10h00. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'au briefing du 11 octobre.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 Modalités du contrôle pour le départ :

Pour les bateaux sortants de Deauville : Un émargement pourra être mis en place et confirmation par le chef de bord du nombre de personnes embarquées.

Pour les bateaux extérieurs : émargement en signalant leur présence et leur intention de courir ainsi que le nombre de personnes à bord, en se présentant au bateau Comité et en le contactant par VHF.

[DP] En cas de non-respect de cette clause, le bateau pourra recevoir une pénalité à discrétion du Jury.

19.2 Modalités du contrôle au retour :

Pour les bateaux rentrant à Deauville : un émargement pourra être mis en place.

Pour les bateaux rentrants dans leur port d'attache : un émargement vocal en se présentant au bateau Comité ou en le contactant par VHF.

[DP] En cas de non-respect de cette clause, le bateau pourra recevoir une pénalité à discrétion du Jury.

19.3 [DP] Tout bateau qui abandonne doit impérativement le signaler aussitôt que possible au Comité de course en motivant sa décision et précisant son N° de voile et l'heure.

19.4 Le canal **VHF** utilisé en course est le **06**.

19.5 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés Pavillon Henryot & Cie 1867.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés Pavillon Henryot & Cie 1867.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :  
Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 24 EVACUATION DES DETRITUS**  
Les détritrus restent à bord des bateaux jusqu'au port.
- 25 EMBLEMENTS**  
[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.
- 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**  
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**
- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.2 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.
- 27.3 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit
- 28. PRIX**  
La proclamation des résultats se fera dès que possible dans les locaux du **Deauville Yacht Club** et un lot sera tiré au sort, mais ne sera remis qu'en présence au moins d'un membre de l'équipage, à défaut, le lot sera de suite remis en jeu, au même titre que pour la désignation d'un équipage déjà cité sur le podium du palmarès.
- 29 . Décharge de responsabilité**  
Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régate aussi bien avant, pendant ou après la régate.

#### ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Patrick Perrault  
Comité de course adjoint : Richard Meese  
Comité de course adjoint : Arnaud Dupont  
Président du jury : Frédéric Bertin  
Jury : Francis Hortemel  
Jury : Sandrine Pouch

#### DEAUVILLE YACHT CLUB

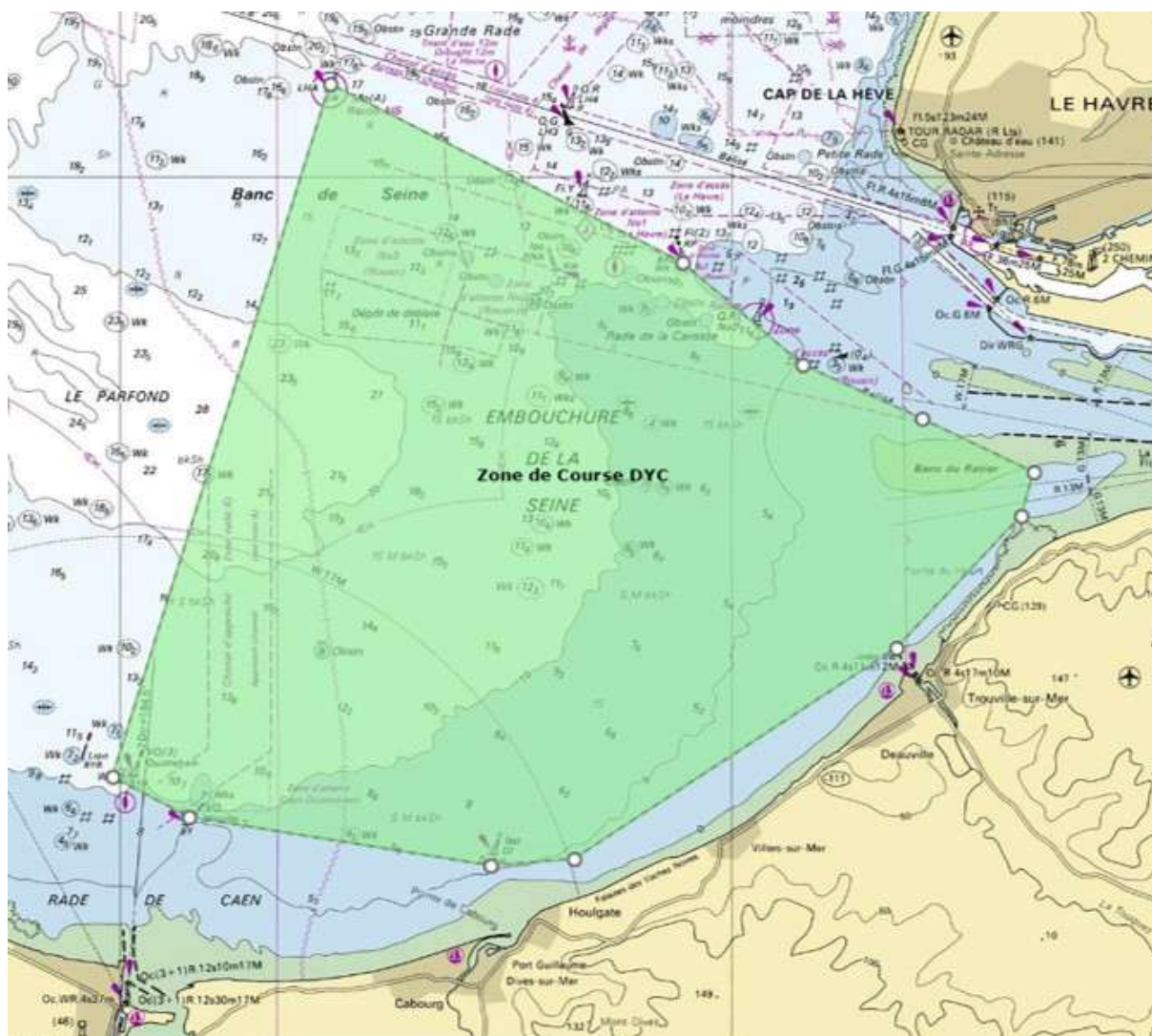
12, quai des Yachts 14800 DEAUVILLE

Tél : 02 31 88 38 19

E-mail : [contact@deauvilleyachtclub.org](mailto:contact@deauvilleyachtclub.org) Site internet : [www.deauville-yachtclub.fr](http://www.deauville-yachtclub.fr)

## ANNEXE ZONES DE COURSE

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord-Ouest).



### ZONE DE COURSE

|            |             |             |
|------------|-------------|-------------|
| LHA        | 49°31'400 N | 00°09'800 W |
| OUISTREHAM | 49°20'500 N | 00°14'700 W |
| DI         | 49°19'200 N | 00°05'800 W |
| DEAUVILLE  | 49°22'400 N | 00°04'100 E |
| RATIER SUD | 49°25'200 N | 00°07'100 E |
| RP         | 49°28'700 N | 00°01'100 W |

## ANNEXE PARCOURS

### PARCOURS CÔTIERS N°1

**FLAMME N° 1**, Distance environ 17 milles

|                     |                                                 |         |
|---------------------|-------------------------------------------------|---------|
| Départ              |                                                 |         |
| Ratier sud          | A contourner et à laisser                       | Bâbord  |
| Ratelet             | A contourner et à laisser                       | Bâbord  |
| Semoy               | A laisser                                       | Tribord |
| Trouville Sud-Ouest | A contourner et à laisser                       | Tribord |
| Semoy               | A contourner et à laisser                       | Bâbord  |
| Trouville Sud-Ouest | A contourner et à laisser                       | Bâbord  |
| Arrivée             | A proximité de l'entrée du chenal de la Touques |         |

### PARCOURS CÔTIER N° 2

**FLAMME N° 2**, Distance environ 14 milles

|                     |                                                 |         |
|---------------------|-------------------------------------------------|---------|
| Départ              |                                                 |         |
| Ratier Sud          | A contourner et à laisser                       | Bâbord  |
| Semoy               | A contourner et à laisser                       | Bâbord  |
| Trouville Sud-Ouest | A contourner et à laisser                       | Bâbord  |
| Semoy               | A contourner et à laisser                       | Tribord |
| Arrivée             | A proximité de l'entrée du chenal de la Touques |         |

### PARCOURS N° 3

**FLAMME N° 3**, Distance environ 11 milles

|                     |                                                 |        |
|---------------------|-------------------------------------------------|--------|
| Départ              |                                                 |        |
| Ratier Sud          | A contourner et à laisser                       | Bâbord |
| Semoy               | A contourner et à laisser                       | Bâbord |
| Trouville Sud-Ouest | A contourner et à laisser                       | Bâbord |
| Arrivée             | A proximité de l'entrée du chenal de la Touques |        |

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

**TOUTES LES MARQUES QUI SONT À CONTOURNER.**